

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 9 juin 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité, par intérim
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

Absent : M. Alain Marcoux, directeur général

CE-2021-637-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-638-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-639-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 juin 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 7 juin 2021, tel que les soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient adoptés.

CE-2021-640-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 12 mai 2021.

CE-2021-641-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 7 mai 2021.

CE-2021-642-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la promesse de cession par Construction Poly-Concept inc. en faveur de la Ville de Terrebonne pour une partie du lot 2 919 382 du cadastre du Québec, d'une largeur approximative de huit (8) mètres le long du rang Saint-François, sans considération, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

QUE le président ou le vice-président et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse de cession incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le président ou le vice-président et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession, substantiellement conforme à la promesse de cession, à être préparé par le notaire mandaté par la Ville de Terrebonne, ainsi que tous documents afférents.

QUE le comité exécutif autorise la Direction de l'urbanisme durable à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le plan de lotissement à venir de l'arpenteur-géomètre, Normand Fournier du Groupe Meunier, mandaté pour la réalisation dudit plan.

QUE tous les frais inhérents à la transaction soient à la charge de la Ville de Terrebonne.

CE-2021-643-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise la demande de tournage pour la série humoristique « La face cachée du monde », de Productions Les Brainers inc., le jeudi 10 juin 2021, entre approximativement 13 h et 20 h dans le Vieux-Terrebonne, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

CE-2021-644-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'exercer la première option de renouvellement prévue au contrat SA20-9043, octroyé à la société **SERVICES NEIGE OPTIMUM INC.**, pour la disposition des neiges usées au montant de 600 169,50 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an à compter du 15 septembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 596 720,25 \$, taxes incluses, à un montant de 1 196 889,75 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-645-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité de circulation (CCIR) du 20 avril 2021.

QUE le comité exécutif adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CCIR-2021-04-20/01	Demande provenant de monsieur Éric Fortin, conseiller municipal, afin de changer le panneau « Arrêt » actuel sur la rue Lisieux, à l'intersection de la rue de Lodève, par un panneau surdimensionné.
CCIR-2021-04-20/07	Demande l'ajout de panneaux « Stationnement interdit » sur le boulevard des Seigneurs, devant le 1316, sur une distance de cinq (5) mètres, et ce, de chaque côté de l'entrée du sixplex.
CCIR-2021-04-20/10	Demande l'installation de panneaux « Stationnement interdit » sur la rue de Bergerac, dans la courbe, et ce, de la haie jusqu'au 230 de Bergerac.
CCIR-2021-04-20/16	Demande l'installation de panneaux « Stationnement – 30 min max – Lun au Ven » sur l'avenue du Terroir devant le CPE La Toupie.
CCIR-2021-04-20/17	Demande l'ajout de marquage au sol de type « ligne médiane » dans la courbe intérieure de la rue de l'Azalée.
CCIR-2021-04-20/19	Demande l'ajout d'un trottoir ainsi que d'une clôture de chaque côté du débarcadère de l'école primaire de la Sablière, sur la rue d'Argenson.

CE-2021-646-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-3023 à **CONSTRUCTION DENIS ET GHYSLAINE GAGNON INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de construction d'une toiture sur les dalles du marché public du parc Saint-Sacrement, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 398 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'un montant maximal de 39 800 \$, taxes incluses, afin de pallier aux conditions existantes et à d'éventuelles modifications nécessaires pouvant survenir en cours de réalisation, pour une dépense totale de 437 800 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

CE-2021-647-REC

RÉSOLUTION ABROGÉE PAR CE-2021-980-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter les quatre (4) règlements suivants :

- *Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de couches lavables, sous le numéro 800;*
- *Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables, sous le numéro 801;*
- *Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de lames déchiqueteuses pour tondeuses et tracteurs à gazon, sous le numéro 802; et*
- *Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, sous le numéro 803.*

CE-2021-648-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021.

CE-2021-649-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00187
Agrandissement de type résidentiel
DAUPHINAIS CHANTAL
1675 rue des Clapotis / Lot : 2 124 506

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'agrandissement et de transformation résidentiel selon les plans soumis par le demandeur en date du 28 avril 2021, le tout conformément à l'annexe 2021-00187.

CE-2021-650-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00127
Aménagement d'une aire de stationnement de plus de 25 cases

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES AFFLUENTS
795 rue John-F.-Kennedy / Lots : 2 440 938 et 2 916 716

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'aménagement d'une aire de stationnement institutionnelle selon les plans réalisés par « MSDL » et « BC2 » en date du 18 mars 2021, le tout conformément à l'annexe 2021-00127.

CE-2021-651-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00091
Construction d'un bâtiment commercial
IMMEUBLES WESTCLIFF
Boulevard Moody / Lot : 2 438 419

QUE la Ville de Terrebonne autorise la construction d'un immeuble à vocation commerciale, et ce, conformément à l'annexe 2021-00091.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé, pour la construction du bâtiment, un montant de 37 500 \$; et
 - b) **QUE** le concept d'affichage fasse l'objet d'une demande de PIIA distincte.
-

CE-2021-652-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00069
Construction d'une habitation multifamiliale de 60 logements
9222-9863 QUÉBEC INC.
597 rue O'Diana / Lot : 4 993 039

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, et ce, conformément à l'annexe 2021-00069.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
 - pour la construction du bâtiment, un montant de 100 000 \$; et
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 50 000 \$;
- b) **QUE** l'éclairage prévu au plan d'aménagement paysager ne déborde pas hors-site et soit orienté vers le sol afin de limiter les impacts sur les propriétés résidentielles adjacentes; et
- c) **QUE** l'accès temporaire au site du chantier et au bâtiment projeté soit maintenu, et ce, jusqu'à l'aménagement des rues (publiques).

CE-2021-653-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00116
Affichage de type commercial
POSIMAGE INC.
314 montée des Pionniers / Lot : 1 946 670

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « VOYAGES CAA », le tout conformément à l'annexe 2021-00116.

CE-2021-654-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00140
Affichage
FRANÇOIS THIBAUDEAU
80 rue Saint-Joseph / Lot : 2 441 853

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour les résidences pour aînés « MANOIR DE LA RIVE », et ce, conformément à l'annexe 2021-00140.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** l'enseigne soit implantée dans un îlot de verdure planté d'arbustes et de fleurs pour dissimuler les poteaux.
-

CE-2021-655-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00172
Agrandissement de type résidentiel
PIERRE FAFARD
98 rue du Sanctuaire / Lot : 3 302 654

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'agrandissement résidentiel, le tout conformément à l'annexe 2021-00172.

CE-2021-656-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00117
Affichage de type commercial
Enseignes Landreville
910 boulevard des Seigneurs / Lot : 2 442 119

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « PIZZA PIZZA », le tout conformément à l'annexe 2021-00117.

CE-2021-657-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00166
Réduction d'une marge
JEAN-PHILIPPE HUET
260 43^e Avenue / Lots : 2 922 051 et 2 922 052

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de construire une résidence unifamiliale isolée, de façon à permettre :

- a) La réduction de la marge avant à six (6) mètres alors que la charte des marges B du *Règlement de zonage* numéro 1001 prescrit une marge avant minimale de huit (8) mètres; et
 - b) La réduction de la marge arrière à 4,47 mètres alors que la charte des marges B du *Règlement de zonage* numéro 1001 prescrit une marge arrière minimale de 15 mètres.
-

CE-2021-658-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00199
Opération cadastrale - Dimension d'un lot
DAUDELIN KEVIN
4380 rue Jean-Paul-Gagnon / Lot : 2 920 326

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT que le lot est situé dans une affectation Périurbaine (secteur champêtre) du Plan d'urbanisme, qui ne vise pas une densité d'occupation accrue;

CONSIDÉRANT que lot est partiellement desservi;

QUE la Ville de Terrebonne **refuse** la dérogation mineure relative à la superficie minimale d'un lot dans le but de réaliser une opération cadastrale sur le lot 2 920 326 du cadastre du Québec.

CE-2021-659-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mai 2021, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00154
Largeur minimale d'un lot
TELLIER RICHARD
1120 côte de Terrebonne / Lot : 2 921 551

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de créer un lot constructible, de façon à permettre :

- a) La réduction de la largeur minimale du lot désigné « Terrain A » à 24,38 mètres, alors que la charte de lotissement classe B - lot partiellement desservi du *Règlement de zonage* numéro 1001 (zones 8860-91 et 8760-44) prévoit un minimum de 25 mètres pour un lot; et
 - b) La réduction de la largeur minimale du lot désigné « Terrain A » à 24,38 mètres, alors que les dispositions applicables à un lot se situant dans un corridor riverain et partiellement desservi du tableau A de l'article 28 du *Règlement de lotissement* numéro 1002 prévoit un minimum de 30 mètres pour un lot.
-

CE-2021-660-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 35.

Président

Greffier